

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUILLET 2024

/

Délibération n° 2024D83

Le Conseil communautaire, convoqué le 2 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne, **le lundi 8 juillet 2024 à 19 heures**, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Présents : 37

AIZENAY : F. ROY, S. ADELEE, M. TRAINÉAU, C. BARANGER, F. MORNÉ

APREMONT : G. CHAMPION

BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

BELLEVIIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, C. ROUX, Ch. GAS

MACHE : F. RAGER

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, M. ROCHAIS, M. CHARRIER-ENNAERT, F. GUILLET, J-L. RONDEAU, Ph. SEGUIN, C. GUINAUDEAU

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, B. CAILLAUD

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés : 9 dont 6 pouvoirs

AIZENAY : Ph. CLAUTOUR (pouvoir à F. ROY), I. GUERINEAU (pouvoir à C. BARANGER), Ch. GUILLET (pouvoir à S. ADELEE), R.

URBANEK (pouvoir à F. MORNÉ)

BELLEVIIGNY : F. FLEURY

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : Ph. GREAUD (pouvoir à Ch. GAS)

MACHE : C. NEAU (pouvoir à F. RAGER)

POIRE-SUR-VIE (LE) : C. RENARD, N. KUNG

Absents : 3

APREMONT : S. BUFFETAUT

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : Ch. DURAND

BELLEVIIGNY : M-D. VILMUS

Objet : Tarification de la vente des documents désherbés du réseau des médiathèques.

Chaque année, le réseau intercommunal des médiathèques organise une vente de documents issus du désherbage, étant précisé que, par délibération n° 2022D116 du 25 septembre 2023, le conseil communautaire a acté la politique de régulation des collections du réseau, et notamment la possibilité de vendre les documents éliminés. En 2024, elle aura lieu le samedi 5 octobre.

La tarification proposée est la suivante :

- 1 € le livre ;
- 1 € le lot de 5 revues ;
- 1 € le CD.

Ces tarifs seront applicables dès la vente du 5 octobre 2024 et lors des éditions suivantes.

Afin d'éviter les transactions volumineuses à des fins potentielles de revente, il est proposé de limiter leur montant à 50 € par acheteur.

Les documents non vendus sont destinés au pilon ou cédés à titre gratuit à des fondations, des associations et des entreprises d'économie solidaire.

Par adoption des motifs exposés par le Vice-Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, pour la vente annuelle de documents désherbés à compter de 2024, la tarification suivante :

- 1 € le livre ;
- 1 € le lot de 5 revues ;
- 1 € le CD ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 085-200072882-20240708-2024D83-DE



- De limiter le montant des transactions à 50 € par acheteur.
- D'approuver la mise au pilon ou le don des documents non vendus.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....

Pour copie conforme au registre

Le neuf juillet deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 15/07/2024.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

